



Service éducatif des Archives départementales du Loiret

Exposition itinérante

LE CANAL D'ORLÉANS, UN ESPACE AMENAGÉ HISTOIRE ET ENJEUX

Livret pédagogique
Fiches pour le collège

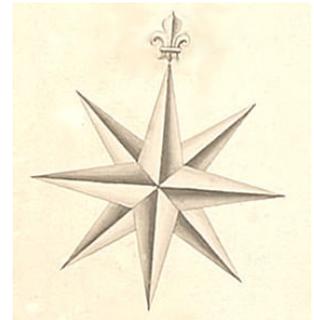
Thèmes traités

Sixième : Mon espace proche : paysages et territoires Savoir se repérer dans l'espace	Panneau 11 Panneau 18
Sixième : Mon espace proche : paysages et territoires Des documents pour faire de la géographie	Tous les panneaux
Cinquième L'émergence du roi absolu - Louis XIV et le canal d'Orléans	Panneau 1
Cinquième Les enjeux du développement durable : L'exemple du canal d'Orléans	Panneau 8 Panneau 9
Quatrième L'âge industriel Un exemple de mutation liée à l'industrialisation : le port d'Orléans	Panneau 7
Troisième Les espaces productifs Le canal d'Orléans, un espace de loisirs	Panneau 8 Panneau 9

Savoir se repérer dans l'espace

Panneau 11

- 1) À quoi sert la rose des vents présente sur la carte ? Pourquoi y a-t-il une fleur de lys au bout de l'une des flèches ?

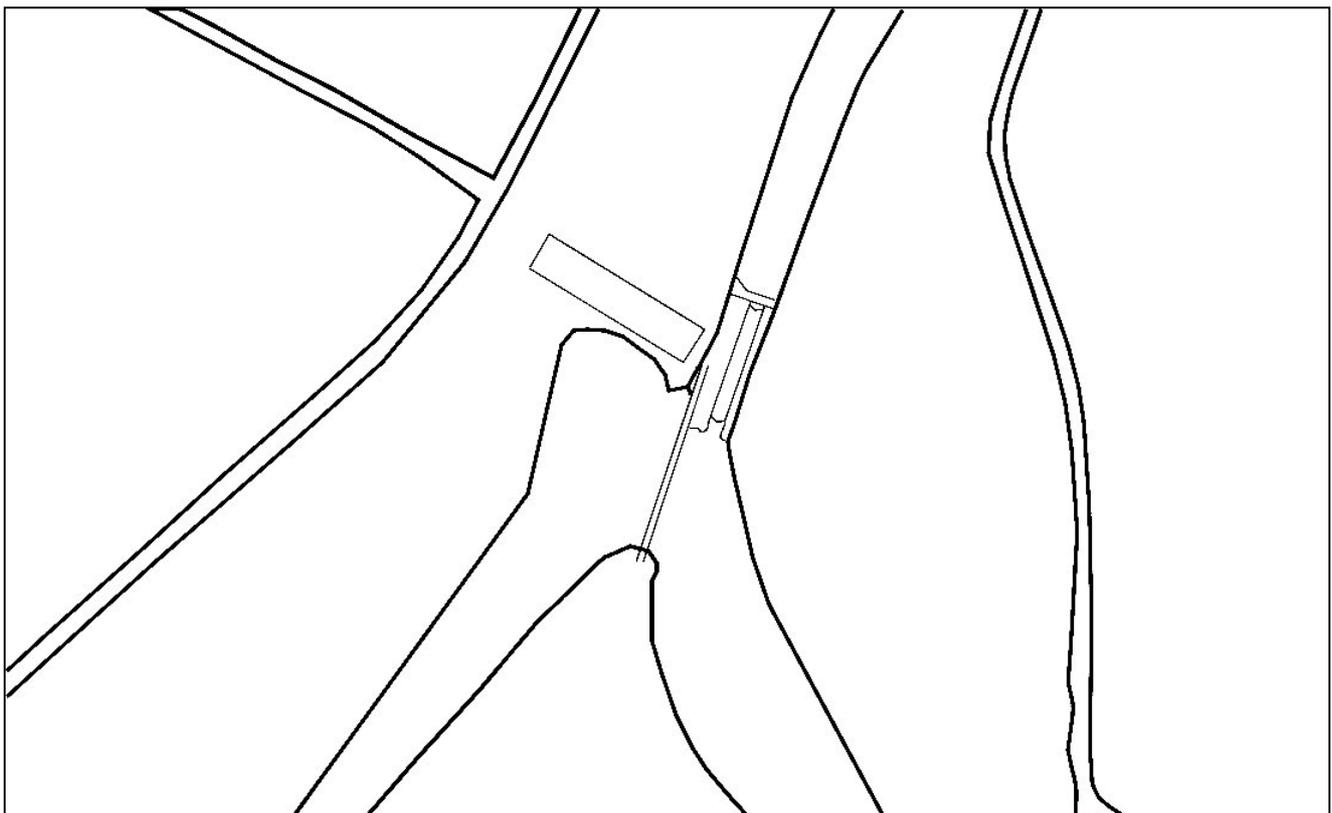


Document 1 : Rose des vents

- 2) Sur quels autres panneaux trouve-t-on des roses des vents ? Sont-elles différentes ? Pourquoi ?

Panneau 18

- 3) Sur le schéma de la vue aérienne de Buges ci-dessous, tracer une flèche indiquant le nord.
- 4) Deux autres photos aériennes représentent le même endroit, mais sous des angles différents. Tracer sur le schéma les flèches correspondant à la direction vers laquelle a été prise chacune de ces deux photos.



Document 2 : Schéma de la vue aérienne de Buges

Deux vue de Buges

Photo 2 du panneau 18

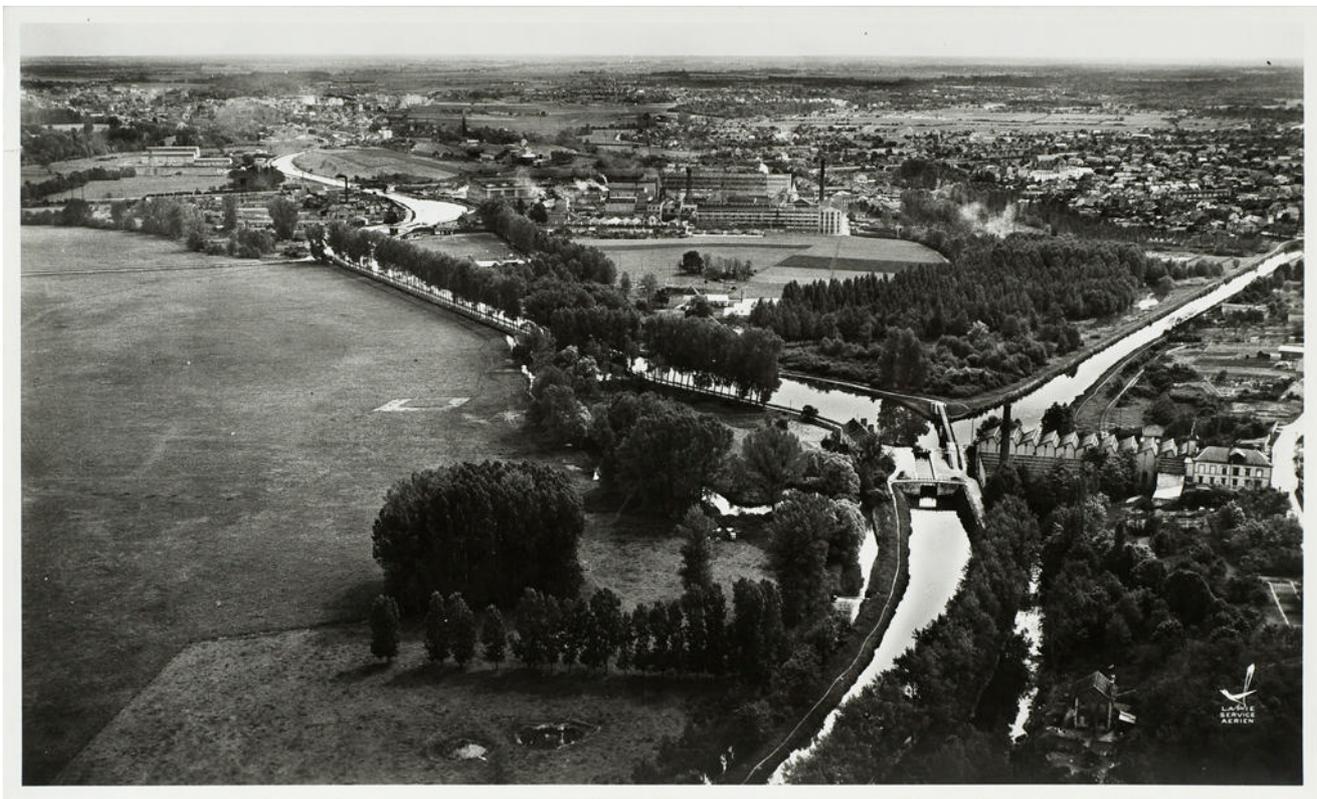


Photo 3 du panneau 18



Différents types de documents

1) Compléter le tableau ci-dessous en choisissant un document présenté dans l'exposition.

Type de documents	Panneau	Numéro du document
Une publicité		
Une carte routière		
Un plan du canal d'Orléans		
Une image satellitale		
Un dessin de presse		
Un dessin d'architecte		
Une photographie à hauteur d'homme		
Une photographie aérienne		
Une décision de justice		
Une carte postale		
Un texte ayant valeur de loi		
Une lettre		
Un guide touristique		

2) Pourquoi est-il important d'avoir des documents de différents types pour faire de l'histoire et de la géographie ?

Des documents à différentes échelles

3) Trouver dans l'exposition un exemple de document pour chaque échelle (attention, ce ne sont pas forcément des images !) et compléter le tableau ci-dessous.

Échelle	Panneau	Numéro du document
Individu		
Maison		
Quartier		
Commune		
Ensemble de plusieurs communes		
Département		
Pays		

4) Expliquer pourquoi des documents à différentes échelles sont complémentaires.

Panneau 1, document 2

Aide à la lecture :

&

& = et

C'est aussi

?= s, donc « C'est aussi » = C'est aussi

seurs

seurs = sûrs

veuë

veuë = vue

- 1) Quel titre porte précisément Louis XIV ? Quel élément de ce titre rend difficile la contestation de son autorité ? Pourquoi ?

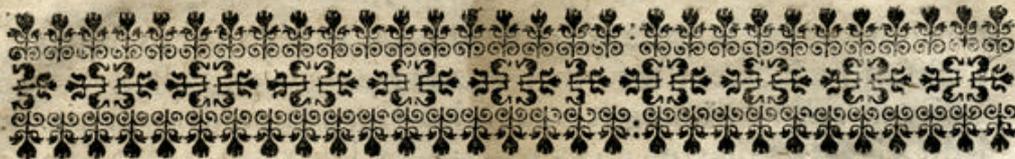
- 2) Un édit est une décision du roi qui a la même valeur qu'une loi. Relever dans le document une indication que cet édit a néanmoins été contrôlé.

- 3) Quel est le lien de parenté entre Louis XIV et le propriétaire du canal ? Pourquoi est-ce important ?

- 4) Parmi les propositions ci-dessous, entourer celles qui justifient la construction du canal d'Orléans.
 - a) Le nouveau canal permet de relier la Loire à la Seine.
 - b) Le duc d'Orléans veut un canal pour se promener en bateau.
 - c) Le canal d'Orléans facilite le commerce dans le royaume.
 - d) Le canal de Briare a des inconvénients.
 - e) Le roi pense que Dieu veut un nouveau canal.

- 5) Que pourrait-il se passer si les Parisiens manquaient de bois ou de nourriture ?

- 6) À partir des réponses déjà données, écrire une ou deux phrase(s) justifiant l'affirmation suivante :
« Louis XIV est un roi très puissant mais son pouvoir a certaines limites ».



EDIT DU ROY;

Donné à Saint Germain en Laye au mois de Mars 1679.



Portant permission de faire construire un Canal de Navigation, à commencer depuis la Riviere de Loire près d'Orleans, jusqu'en celle de Loing, tombant dans la Seine.

Avec attribution de Droits, & la propriété incommutable à perpetuité.

Verifié en Parlement, Chambre des Comptes, & Cour des Aydes.

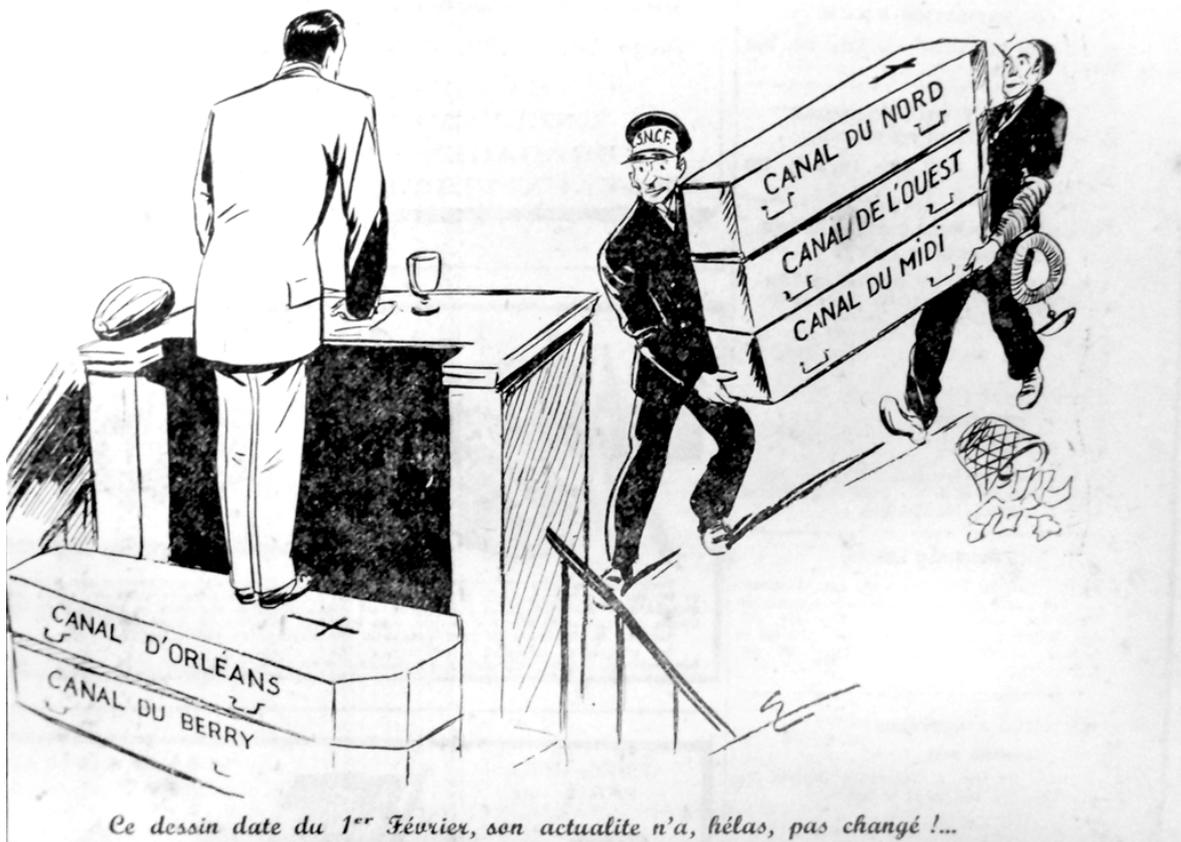
L OUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A tous presens & à venir: SALUT. Entre les soins que Nous prenons pour le bien de nostre Estat, celui de soutenir & augmenter le Commerce Nous a toujors paru un des plus seurs moyens de procurer l'avantage de nos peuples: C'est par cette raison, que considerant que la Navigation par la jonction des Rivieres communique facilement à toutes les Provinces, ce que la Nature a donné à chacune en particulier, Nous avons toujors approuvé & recompensé de nos graces les Entreprises qui nous ont esté proposées pour parvenir à ces jonctions, principalement quand elles ont pû porter le Commerce & l'abondance en nôtre bonne Ville de Paris, qui en est comme le centre: C'est aussi par cette veüe, & par l'experience de plusieurs années, que la secheresse de l'Eté arrête la Navigation du Canal de Briare, & empesche de remonter la Loire au dessus d'Orleans, & necessite nos Sujets à faire voiturer leurs Marchandises par terre, & les constituë en grands frais; même que les vents contraires dans les autres saisons rendent l'abord dudit Canal de Briare difficile en remontant la Loire, & causent les mêmes inconveniens, que Nous avons reçu avec satisfaction ce que nôtre très cher & très-amé Frere unique Duc d'Orleans nous a représenté; Que voulant concourir en toutes

1) Quels sont les problèmes du canal d'Orléans d'après le document 1 du panneau 8 et le document 1 du panneau 9 ?

2) Le développement durable permet le développement économique, la protection de l'environnement et le bien-être des populations. Compléter le tableau ci-dessous d'après les panneaux 8 et 9.

Domaine d'intervention	Action(s) menée(s)	Qui mène ces actions ?
Développement économique		
Protection de l'environnement		
Bien-être des populations		

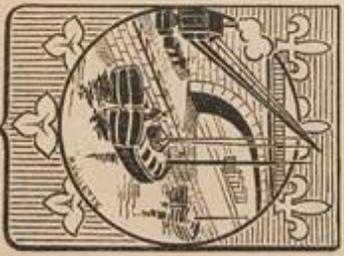
3) Les actions menées permettent-elles de résoudre les problèmes évoqués dans la première question ? Pourquoi ?



Ci-dessus : document 1 du panneau 8

Ci-dessous : document 1 du panneau 9





CANAL & PORT D'ORLÉANS

Leur mise en service



La Chambre de commerce d'Orléans et du Loiret est heureuse de signaler que le prolongement du Canal d'Orléans, de Combleux à Orléans, est accessible à la navigation depuis le 15 février 1921.

Ce prolongement, étudié pour recevoir les péniches normales de 300 tonnes, et dont l'exécution avait été déclarée d'utilité publique par la loi du 22 décembre 1903, comporte essentiellement une écluse de racordement à Combleux, un bief de 5 kilomètres entre Combleux et Orléans, et une écluse de débouché en Loire en aval du pont de la ligne de Vierzon.

Les bateaux qui étaient obligés, jusqu'ici, de débarquer à Combleux, à 6 kilomètres de la ville, les marchandises à destination d'Orléans, peuvent donc arriver, désormais, aux abords même de l'agglomération.

Ils y trouvent un port commode, constitué par un quai vertical, en maçonnerie, de 900 mètres de longueur, situé immédiatement

à l'amont de l'écluse de débouché en Loire, et par des terre-pleins accessibles aux voitures et d'une largeur moyenne de 19 mètres compris entre le mur du quai et la route nationale n° 132, de Briare à Angers.

La municipalité d'Orléans envisage l'ouverture d'une nouvelle rue destinée à faciliter les relations entre le centre de la ville et le port dont la desserte par la voie de terre se trouvera ainsi réalisée dans les meilleures conditions possibles.

La Chambre de commerce d'Orléans vient de demander la concession d'un outillage public très complet comprenant : grues électriques, hangars, cabine téléphonique publique, éclairage électrique, etc., et cette demande est actuellement soumise à l'Administration supérieure aux fins d'approbation de la concession.

Le Conseil général a approuvé, en 1910, l'avant-projet du racordement du port avec les chemins de fer départementaux, et le projet d'exécution, dont la présentation avait été arrêtée par les hostilités, va être soumis à l'Assemblée départementale dans sa plus proche session.

Enfin, le projet de racordement du port avec les voies ferrées d'intérêt général a été approuvé par décision ministérielle du 4 février 1920, et son exécution n'est plus subordonnée qu'à l'obtention du concours financier demandé aux intéressés. Les collectivités : Chambre de commerce, Ville et Département, qui doivent fournir ce subside sont en pourparlers pour mettre sur pied la combinaison financière correspondante, et les négociations sont en bonne voie.

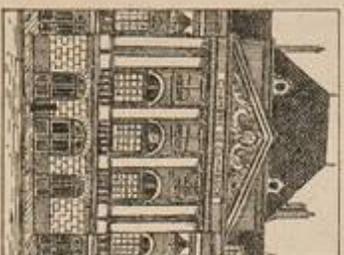
La ville d'Orléans est donc, d'ores et déjà, dotée d'un excellent port de canal qui sera bientôt complètement outillé et raccordé aux chemins de fer d'intérêt local et d'intérêt général.

Malheureusement, ce port n'est actuellement accessible qu'aux bateaux de 30 mètres, avec tirant d'eau de 1 m. 10, mais le service de la navigation étudie les projets d'exécution de la mise au gabarit

normal du canal entre Combleux et Montargis, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique le 22 décembre 1903.

En raison de l'intérêt que le Parlement attache aux questions de navigation intérieure, il est permis d'espérer que ces travaux pourront être dotés, et, par suite, tout permet de croire que les péniches *standard* de 300 tonnes pourront, dans un avenir rapproché, accéder jusqu'à Orléans, où elles trouveront un port pourvu des installations les plus modernes.

La première étape de la grande voie d'eau de la vallée de la Loire qui doit réunir les ports de la région industrielle de Nantes et de Saint-Nazaire au réseau de navigation intérieure français, sera ainsi franchie.



Maison de la Chambre de commerce
Place du Marché
ORLÉANS

Pour tous renseignements concernant le
PORT D'ORLÉANS

s'adresser à la Chambre de commerce (Téléph. 84), ou au Service de la Navigation (Téléph. 8), à Orléans.



Le canal d'Orléans, un espace de loisirs



- 1) Quelles étaient les activités traditionnelles associées au canal d'Orléans jusqu'au début du xx^e siècle ?

- 2) D'après les panneaux 8 et 9, pourquoi est-il nécessaire de reconverter le canal d'Orléans en un espace de loisirs ?

- 3) Compléter le tableau ci-dessous en relevant les différentes activités de loisirs présentes sur le canal ou dans ses abords immédiats, en identifiant les acteurs qui les proposent et en précisant s'il s'agit d'acteurs à but lucratif ou non (à but lucratif = qui vise à faire des bénéfices).

Activités de loisirs présentes sur le canal d'Orléans ou autour de celui-ci	Acteurs qui proposent ces activités	Ces acteurs sont-ils à but lucratif ?

- 4) Les acteurs apparaissant dans le tableau ci-dessus sont-ils majoritairement à but lucratif ? Qu'en conclure sur l'attractivité économique du canal ?